



## Contrat Oeufs Saison 11 : du 16 novembre 2021 au 19 avril 2022

**1- Objet :** Le collectif de la MJC du grand Cordel « le collectif AMAPAPILLE » a pour objet :

- de permettre aux habitants du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique
- de favoriser une agriculture biologique et écologique sous forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/artisans et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire en oeufs entre la productrice et l'adhérent. La productrice s'engage à produire des oeufs de qualité issus d'un élevage certifié bio. Elle devra fournir sa licence et son certificat bio à tout adhérent en faisant la demande. L'adhérent s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel et à celle de l'AMAP, d'en respecter les statuts et le règlement intérieur de la section et à tenir au moins une permanence de distribution (à partir de 18h15) pour la période faisant l'objet de ce contrat. Pour cela, l'adhérent s'inscrira sur le planning des permanences.

**2- Termes du contrat :** L'adhérent et la productrice s'engagent sur la commande **hebdomadaire** de base suivante :

<b>Demi-douzaine d'oeufs</b>	Nbre (1,80 €) : ..... / ..... €
	<b>TOTAL : ..... €</b>

Soit un TOTAL hebdomadaire de ..... €

L'engagement est pris pour une période de 22 livraisons débutant le 16 novembre 2021 et s'achevant le 19 avril 2022 (compris)

**Attention :** Durant la saison, il n'y aura pas de livraison d'oeufs par le producteur le 28/12/2021.

Durant cette période l'adhérent s'engage sur l'achat minimum défini ci-dessus, d'un montant total de ..... € x 22 livraisons

Soit ..... €.

16/11 – 23/11 – 30/11 – 7/12 – 14/12 – 21/12 – ~~28/12~~ – 4/01 – 11/01 – 18/01 – 25/01 – 1/02 – 8/02 – 15/02 – 22/02 – 1/03 – 8/03 – 15/03 – 22/03 – 29/03 – 5/04 – 12/04 – 19/04

Le paiement des pains s'effectue par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux ou trois règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis au trésorier à la signature du contrat. Les chèques devront être libellés au nom de la ferme Kig ha vi.

**Les livraisons ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h30 dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

En cas d'empêchement ou d'absence, il appartient à l'adhérent d'en informer la personne de la permanence lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard le vendredi précédent à 20h par voie électronique. Si une autre personne devait prendre les oeufs à sa place, l'adhérent doit en plus indiquer le nom de la personne mandatée. Dans le cas où les oeufs ne sont pas récupérés, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.

Une résiliation en cours de saison n'est possible que si elle est motivée et après accord des membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Le productrice: ELODIE DRAGON	L'adhérent : ..... .....
Fait le ...../...../.....	Tél : ..... Mail : .....
Signature :	Fait le ...../...../..... Signature :

Contact distribution le collectif AMAPAPILLE: [amapapille@grand-cordel.com](mailto:amapapille@grand-cordel.com)